

Formations

Responsabilité médicale

La jurisprudence du Conseil d'Etat, tout comme celle de la Cour de cassation, relative au contentieux de la responsabilité médicale est toujours aussi abondante et dessine les contours du droit de la responsabilité médicale. Au-delà de ce droit commun, il conviendra également de faire le point sur des contentieux encore plus spécifiques : transfusion, produits de santé, médicaments...

Dates & horaires

Pour répondre au mieux à vos besoins, nous vous proposons cette année de choisir entre une formation en présentiel ou en distanciel. Les formations en présentiel se dérouleront sur une journée complète (modules 1 et 2). Pour les formations en distanciel, vous avez la possibilité de choisir les dates de vos modules.

En présentiel : Module 1 : 9h - 12h30 | Module 2 : 14h - 17h30

- 1er octobre - Marseille - Hôtel du Radisson Blu
- 15 octobre - Dijon - Grand Hôtel de La Cloche
- 19 novembre - Lille - Hôtel Mercure Centre Vieux-Lille
- 3 décembre - Versailles - Hôtel Novotel Château de Versailles
- 17 décembre - Tours - Océania L'Univers

En distanciel :

Module 1

- 20 octobre de 9h à 12h30
- 26 novembre de 9h à 12h30

Module 2

- 20 octobre de 14h à 17h30
- 26 novembre de 14h à 17h30

Inscription

Merci de vous inscrire par e-mail à l'adresse « bordeaux@racine-formation.eu », puis de compléter et retourner le formulaire accompagné du règlement pour finaliser votre inscription. Les informations pratiques vous seront communiquées à réception du paiement.

Date limite d'inscription une semaine avant la date choisie.

Organisme de formation agréé enregistré sous le numéro : 11754521575

—
Référéncé Datadock sous le numéro 0054842

Intervenants



Annie BERLAND, Avocat associée, Cabinet Racine Bordeaux.



Laurent BLOCH, Professeur à l'Université de Bordeaux, Ancien membre du Conseil d'administration de l'ONIAM, Membre de la CCIAM Aquitaine, Consultant.

Tarifs

Formations présentielleles :

540 euros TTC (450 euros HT) par participant incluant les frais de formation, le support documentaire et des collations.

Formations distancielles :

- Module 1 **ou** Module 2 : 264 euros TTC (220 euros HT)
- Module 1 **et** Module 2 : 456 euros TTC (380 euros HT)

Règlement par chèque à l'ordre de :
Racine
68, rue Achard
CS 30107
33070 BORDEAUX CEDEX

Objectifs

#1

Connaître les évolutions les plus récentes en matière de responsabilité médicale

#2

Développer des capacités à construire une stratégie judiciaire

#3

Echanger autour des questions essentielles abordées dans le contentieux de la responsabilité médicale

Public visé

Avocats, experts, assureurs, professionnels des établissements de santé et leurs partenaires.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Prérequis

Connaissance des fondamentaux du droit de la responsabilité médicale.

Moyens d'évaluation

Un QCM ainsi que des mises en situation vous seront proposés au cours de la formation.

Moyens pédagogiques

Un support pédagogique sera remis au bénéficiaire de la formation.

Programme du module 1

Procédure de règlement amiable, obligation d'information et fautes techniques : questions d'actualité

1. Interaction entre procédure de règlement amiable et procédure contentieuse

- Interruption et suspension des délais de prescription
- Expertise amiable et expertise en référé

2. L'obligation d'information

- Le contenu de l'obligation d'information
- La preuve du respect de l'obligation d'information
- La question du préjudice réparable -(perte de chance et préjudice d'impréparation)

3. La faute technique

- Le défaut de surveillance
- La faute dans la réalisation de l'acte médical
- La maladresse chirurgicale
- La faute de diagnostic
- La preuve
- Partage avec l'ONIAM
- La perte de chance

Programme du module 2

Infections nosocomiales, accidents médicaux non fautifs et produits de santé : questions d'actualité

1. Les infections nosocomiales

- La notion d'infection nosocomiale
- La notion d'établissement de soins
- La compétence de l'ONIAM
- Les recours de l'ONIAM

2. Les accidents médicaux non-fautifs à la charge de l'ONIAM

- La notion d'acte de soins
- L'indemnisation des victimes par ricochet
- Les accidents obstétricaux
- Anormalité du dommage et état antérieur de la victime

3. Les produits de santé

- La responsabilité des établissements privés
- La responsabilité des établissements publics
- La responsabilité des praticiens
- La responsabilité des producteurs
- Les recours de l'ONIAM
- Les procédures spécifiques